Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212200471-20260528-2026_05_42-DE

N° 2026-05-42

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC

COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY

SÉANCE DU JEUDI 28 MAI 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Madame COURTOT, Monsieur TRENDA, Madame GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Mesdames LE CHEVILLIER, RAOULT, LE SEYEC, Monsieur BERVILLE, Madame LARVOR, Monsieur MARIE.

Absents : Sophie AMBROIS ayant donné procuration à Maxime MARIE et Cédric TALBI ayant donné pouvoir à Mylène COURTOT.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 22 mai 2026.

Objet : **Mise à jour du tarif de location du réfectoire de l'ancien Collège**

Le réfectoire du Collège est loué à titre exceptionnel pour un repas. Il est donc proposé de fixer le tarif à 290 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE le tarif de 290 € pour la location du réfectoire de l'ancien Collège à titre exceptionnel pour un repas.

Pour extrait conforme à la délibération
en date du 28 mai 2026.
Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
Le 30 juillet 2026
Certifié par M. le Maire.